DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2026_242

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement – Remplacement de poteaux télécom

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-6,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R.411-8 et R.411-25,

VU la demande présentée par l'entreprise CONSTRUCTEL

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de remplacement de deux poteaux télécom sur le territoire de la commune de Scionzier,

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre en place une circulation alternée afin d'assurer la sécurité des usagers et des personnels intervenant sur le chantier, Avenue de la Colombière et Chemin d'en haut des Chartreux.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation sera alternée au droit du chantier, du **mardi 10 novembre 2026 au samedi 14 novembre 2026 inclus**, pour une durée d'une journée de travail.

L'alternat sera assuré, selon les nécessités du chantier, soit par panneaux B15 et C18, soit par feux tricolores temporaires.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par l'entreprise intervenante pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, aux services de secours, à la Police Municipale, au Pôle Routes – Arrondissement de Bonneville, ainsi qu'à Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la commune.

Fait à Scionzier, le 09/11/2026

Le Maire,

Sandro PÉPIN

MAIRIE DE SCIONZIER (Haute-Savoie)